



“Le petit livre rouge d’Itinera sur les pensions”

2010/3
10 | 05 | 2010



- **La Belgique n’est pas prête**

Dans les faits, la politique belge du vieillissement se résume au préfinancement par un Fonds de Vieillessement de 17 milliards € qui suffit à peine à payer les pensions pendant une demi année et au Pacte des générations qui n’a pas réussi à maintenir plus longtemps les gens sur le marché du travail. Sur base des projections de l’Union européenne, le coût du vieillissement en Belgique est deux fois plus élevé que la moyenne européenne et cela malgré un taux de vieillissement 20% moins élevé.

- **Pas de panique, mais il y est urgent d’agir**

Les projections des dépenses liées à l’âge en Belgique sont excessivement optimistes car elles supposent un doublement de l’emploi des seniors pour atteindre le niveau des pays nordiques. Itinera a fait ses propres calculs et constate que si le taux d’emploi des seniors ne change pas (et donc si l’âge moyen de départ à la pension reste égal à 60 ans), nous allons être confrontés à un important problème de financement, celui de devoir financer plus d’un million de pensionnés supplémentaires avec un demi million en moins de personnes en âge de travailler. Dans cette perspective, on doit s’attendre à une pénurie croissante sur le marché du travail et à une charge écrasante des pensions avec un doublement du nombre de pensionnés à charge de chaque travailleur à l’horizon 2050. Sans changement, une pension sur deux ne pourra plus être financée.

- **Plus de travail**

Le financement des pensions passe par une augmentation de la quantité moyenne de travail par personne d’âge actif. Cela exige d’augmenter le taux d’emploi et la durée de travail. Il faut pour cela augmenter notre volume total de travail, qui est aujourd’hui le plus faible de l’OCDE (juste après la Turquie). Travailler plus et plus longtemps. Une politique qui remplace un travailleur âgé par un jeune travailleur est donc sans effet. Elle ne fait que redistribuer le travail existant entre seniors et juniors sans augmenter l’assiette imposable. En fait, elle risque même de la réduire vu que le travailleur âgé dispose d’un salaire plus élevé que le jeune travailleur. Le système des droits dérivés basé sur le modèle du chef de famille (“breadwinner model”) doit être progressivement abandonné. Tant les femmes que les hommes doivent être responsables de leur propre pension. Cependant, il faut rester attentif aux inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail et pouvoir y remédier. En négligeant ces inégalités, la phase de transition devant mener à la fin des droits dérivés et accordant, pendant un temps encore, un soutien supplémentaire aux femmes concernées, risque de durer encore plus longtemps.

- **Plus de clarté et de flexibilité**

La clé de notre réforme se trouve dans l'adoption du système des comptes notionnels qui présente le double avantage de décourager les départs anticipés à la pension et d'indexer les prestations de pensions à l'allongement de la durée de vie. Le principe consiste à comptabiliser l'ensemble des contributions (effectives ou assimilées), indexées selon le taux général d'évolution des revenus, pour constituer un capital « notionnel » qui est converti à l'âge de la retraite en rente viagère selon un taux qui tient compte de l'âge effectif de départ à la retraite et de l'espérance de vie à ce moment. La pension est ensuite indexée annuellement sur base des prix et des revenus des actifs. Ce système est mis en œuvre en Suède depuis plus de dix ans. Dans ce pays, le taux d'emploi des seniors et les prestations moyennes de pensions sont plus élevés que chez nous, et le coût du vieillissement y est trois fois plus faible.

- **Plus de responsabilité**

Les pensions coûteront inévitablement plus cher suite au surcoût du vieillissement et de faibles pensions légales ont un impact sur le risque de pauvreté. Un système par répartition exige du gouvernement qu'il prenne ses responsabilités et ne fasse aucune promesse en matière de pensions, qu'il ne pourra tenir. Pour créer une différence avec le Fonds de vieillissement actuel, nous proposons un système de croissance automatique où le gain obtenu de la réduction des charges d'intérêt ne pourrait plus servir à de nouvelles dépenses.

- **Plus de solidarité**

Le régime des comptes notionnels présente suffisamment de flexibilité pour être adapté aux besoins et contraintes propres à chaque pays. Il préserve la solidarité et respecte le principe de répartition. En harmonisant les systèmes de pensions, il assure une réduction progressive des inégalités de pensions. Mais surtout, il assure une meilleure répartition du coût du vieillissement entre générations atténuant ainsi le risque d'un affrontement entre classes... d'âge. Pour la neutralité entre revenus du travail et de retraite, le traitement fiscal de la pension doit être remis en question. En effet, de 1,3 à 1,9 milliards d'épargne pourraient être réalisés. Une telle somme permettrait ainsi de tirer les plus faibles pensions au-dessus du seuil de pauvreté.

- **Plus de prévoyance**

Pour stimuler l'épargne de long terme, utile au moment de la retraite, il faut rendre obligatoire une première tranche d'épargne complémentaire dans le deuxième pilier et faire en sorte qu'une part importante de cette épargne soit payée sous forme de rentes (annuités). Des avantages fiscaux doivent plutôt exister sous forme de réductions d'impôts de manière à pleinement soutenir les plus faibles revenus. A l'avenir, toujours dans cette optique de financement, il pourrait être envisagé d'échanger des augmentations de salaires contre des cotisations pour la pension complémentaire.

Contact presse:

Jean.Hindriks@itinerainstitute.org

02/412.02.64 - 0472/41.55.27

Ivan.Vandecloot@itinerainstitute.org

02/412.02.63 - 0478/43.47.17

Vous pouvez consulter l'étude complète sur www.itinerainstitute.org

Think-tank indépendant pour une
croissance économique et une
protection sociale durables.